



A la rencontre de Mère Marie Joanna de l'Incarnation (Supérieure Générale de 1921 à 1953) et Sœur Marie Luce de l'Ascension

Tresor d'archives n°11

Un triple centenaire a lieu en 1921 dans notre Congrégation : celui de la mort de Mère Marie Célestine, de l'élection de Mère Marie Catherine comme Supérieure Générale et de la mort de cette dernière. Mère Marie Joanna, Assistante de Mère Marie Catherine, assura la transition à la tête de la Congrégation jusqu'à sa propre élection au printemps 1922. Ce trésor des Archives entrouvre une porte sur le fonds de documents concernant Mère Marie Joanna, Jeanne Saleur, 4^{ème} Supérieure Générale de la Congrégation (1922-1953) dont la vie est étroitement liée à celle de sa sœur jumelle, Lucie, devenue sœur Marie-Luce. Nous vous proposons de découvrir quelques-uns de ces documents.

Notes manuscrites sur la jeunesse de Jeanne et Lucie Saleur

Par un feuillet de notes manuscrites de Mère Marie Joanna, daté de 1965, nous avons accès à de nombreux détails sur sa jeunesse. Jeanne et Lucie sont nées le 19 avril 1874 à Sermaize-sur-Saulx (Marne, France), le dimanche du Bon Pasteur. Mère Marie Joanna raconte la première expression de sa vocation : « *Vers 1880. A six ans, une dame dans la rue interrompt sa causerie avec ma mère pour me demander : "Et toi, Jeanne, que feras-tu quand tu seras grande ? – Je me ferai religieuse."* ». Après avoir fréquenté l'école des sœurs de la Doctrine Chrétienne, Jeanne et Lucie se retrouvèrent encore jeunes à l'Assomption de Saint Dizier. Elles perdirent leur maman à 14 ans (deux mois après le décès de leur grand-mère qui vivait avec la famille). Mère Marie Joanna écrit : « *Papa nous met pensionnaires à l'Assomption, revenant tous les dimanches avec lui, et nous préparons l'examen du Brevet Elémentaire passé à Châlons sur Marne en 1891.* » Le document d'admission au brevet se trouve dans nos Archives.

Viennent ensuite « *quelques années dans notre jolie maison bâtie sur les plans de Papa. Relations au Couvent. Et avec nos amies du Couvent (...) Les affaires de Papa ne vont pas bien, il veut se fonder en société, ce qui diminue son revenu. Nous n'avons pour famille que la famille du frère de ma mère (...) Notre éducation terminée, il faut arranger notre vie à la maison avec notre père, mais au bout de 2 ans, Papa nous met en face de la réalité ; il faut gagner notre vie. La décision est vite prise. Je prendrai une place dans une famille comme institutrice et Lucie restera avec Papa.* » Jeunesse marquée par le brut réalisme de la vie. Jeanne partit donc travailler dans le Nord de la France. Mère Marie Joanna raconte ensuite comment, toujours en raison de moyens financiers limités, Lucie et leur père passèrent de la maison familiale qu'il fallut louer à une maison plus petite, « *mais heureusement près du Couvent de l'Assomption* ». Puis Lucie dut elle aussi travailler dans une famille, leur père acceptant d'aller dans une maison de retraite pour ses vieux jours. « *Tout se fait ainsi mais quelques jours après une dépêche m'arrive dans le Nord, et la même dépêche de Lamalou-les-Bains est envoyée en Allemagne à Lucie : "Père défunt. Que faire" (signé par son domestique). Notre père ne s'est pas plu dans la maison de retraite et il a pris le train avec son domestique pour aller à Lamalou-les-Bains (puis Montpellier, Hérault) où nous allions avec lui tous les ans depuis les années de notre enfance... Notre réponse à toutes deux est la même : "Ramenez à Saint Dizier le cher défunt"* »

(...) *L'enterrement a eu lieu dans l'église de la Noue, à Saint Dizier.* » Les jumelles avaient 21 ans. Après quelques temps, Jeanne entra chez les Religieuses de l'Assomption tandis que Lucie fut mariée pendant 20 ans à un homme qui avait eu 7 enfants d'un premier mariage : « *elle se donna à eux comme s'ils étaient les siens et fut pour son mari la compagne fidèle et le ferme appui dont il avait besoin.* » Elle eut elle-même une fille, Solange qui fut « *un vrai lien entre tous* » mais qui mourut, en 1911, encore toute jeune, à Bordighera, où la famille de Lucie venait passer quelques mois chaque année pour se rapprocher de Mère Marie Joanna (Jeanne) qui y était supérieure. En 1919, le mari de Lucie mourut d'une crise cardiaque. Les enfants de son mari étant tous grands, Lucie entra chez les Dames du Calvaire où elle s'occupa des pauvres et des malades pendant 6 ans. Devenue sourde et affaiblie par les conditions de vie difficiles des Dames du Calvaire, Sœur Marie Luce obtint l'autorisation d'entrer à l'Assomption, où elle passa le reste de sa vie jusqu'à sa mort en 1953.

Notice sur la vie de Mère Marie Joanna

Mais quel fut l'itinéraire de Jeanne ? Elle, était devenue, nous l'avons dit, Mère Marie Joanna de l'Incarnation. Ayant prononcé ses vœux perpétuels en 1900, elle vint à Auteuil après le Chapitre Général de 1906 pour aider sr Marie Dolores à l'Economat. Elle organisa et surveilla le déménagement au moment des expulsions de l'Externat au cours de cette même année. En septembre 1907, elle fut chargée de la fondation de Bordighera où, selon une notice rédigée à partir du témoignage de sœurs l'ayant bien connue : « *Nous trouvions auprès d'elle cette force qui nous soutenait dans les devoirs de notre vie religieuse, et, en même temps cette douceur sereine qui savait tout comprendre, tout encourager, tout pardonner.* ». C'est à Gênes (Italie) qu'elle fut envoyée comme Supérieure en octobre 1916 : « *Elle avait le don de ces mots qui touchent l'âme et vous obligent à réfléchir et à choisir. Nous pouvions toujours frapper à sa porte et son sourire et son regard profond, l'intérêt qu'elle prenait pour tout ce qui était nôtre, nous invitait à parler...* » Et c'est de Gênes qu'elle se rendit au Val Notre Dame pour participer au Chapitre Général de 1921 qui devait élire la nouvelle Supérieure Générale après le décès de Mère Marie Célestine, le 11 avril de cette même année. Mère Marie Catherine, dès son élection, choisit Mère Marie Joanna comme Assistante. « *Trois mois après, les deux Mères partent pour Rome, le chemin de croix commence.* » Mère Marie Catherine tomba gravement malade dès le lendemain de leur arrivée, le 6 décembre. Elle s'éteignit le 15 décembre, laissant la Congrégation dans le désarroi et sans Supérieure Générale. Dans ces conditions exceptionnelles, le Vatican donna l'autorisation de voter par correspondance. Le 25 avril 1922, en la fête de saint Marc, les enveloppes de vote furent ouvertes et Dieu donna à la Congrégation sa 4^{ème} Supérieure Générale, en la personne de Mère Marie Joanna. L'élection fut rendue officielle le 19 mai 1922. Mère Marie Joanna remplit cette mission jusqu'en 1953, traversant, entre autres, l'épreuve de la 2^{ème} guerre mondiale qui provoqua une nouvelle dispersion dans la Congrégation au lendemain du Chapitre Général de 1939. De nombreux documents témoignent aux Archives de la manière dont elle a marqué la Congrégation durant son mandat (correspondance, chapitre, décisions importantes, liens avec la Curie romaine).

Le testament de Mère Marie Joanna

Sentant l'âge diminuer ses forces, préparant déjà sa future démission, Mère Marie Joanna rédigea, le 14 juillet 1951, un testament émouvant dont nous avons le manuscrit et des copies aux Archives :

« *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Ainsi soit-il.*

Ceci est mon testament spirituel.

Je remercie Dieu de m'avoir fait naître dans une famille chrétienne, d'avoir grandi dans la foi catholique, à l'Assomption, et de m'avoir donné la grâce de la vocation religieuse.

Je Lui demande pardon de mes péchés, de l'abus des grâces reçues et je n'espère le ciel que de sa miséricorde et des prières de la Ste Vierge.

Je demande à tous ceux et celles à qui rai fait de la peine de me pardonner et je pardonne de grand cœur, tout en me disant que je n'ai rien à pardonner, ayant toujours été entourée d'affection et d'un filial respect depuis que je suis Supérieure, et encore plus depuis que malgré mon indignité, j'ai été placée à la tête de la Congrégation.

J'ai toujours aimé toutes mes filles, mais ne leur ai pas toujours assez témoigné. Qu'elles sachent bien qu'elles sont toutes dans mon cœur et dans mes prières.

Je les supplie toutes de conserver l'Esprit de N.S., l'esprit de l'Evangile tel qu'il a toujours été dans notre Chère Congrégation - l'esprit de de Nos Mères contenu et exprimé dans nos Constitutions, nos Règles - l'amour de l'Eglise, de Notre St. Père le Pape.

Malgré la multiplicité des Noviciats, garder l'unité de l'esprit, l'union des cœurs dans la charité - Etre catholiques dans la Congrégation, unies malgré la diversité des nations pour que notre Assomption soit toujours belle aux yeux de Dieu parce que sainte. Que l'action ne prenne pas la première place, mais découle de la vie contemplative entretenue par la prière et l'Office, l'adoration de N.S. St. Sacrement.

*Que Dieu bénisse toutes mes chères filles - priez pour le repos de l'âme de celle qui ne vous oubliera pas dans la Patrie éternelle avec Notre-Dame de l'Assomption.
Sr. Joanna de l'Incarnation. D.S. »*

La démission de sa charge

« En avril 1953, Notre Mère Marie Joanna qui avait gardé jusque-là un silence absolu sur ses intentions, lut aux Conseillères Générales la lettre qu'elle avait adressée au Souverain Pontife pour présenter sa démission (...) Notre Mère ajouta qu'elle avait agi ainsi pour prendre 'seule' la responsabilité de son initiative et pour que le Conseil ne put jamais être soupçonné de l'avoir poussée, retenue ou influencée. » Elle compléta lors du Chapitre Général en déclarant que vu son âge, « c'était une simple question de bon sens ».

Après l'élection de Mère Marie Denyse, Mère Marie Joanna devient Provinciale de Belgique jusqu'en 1959. Affaiblie par l'âge, elle passa la fin de ses jours au Val Notre Dame, dans une vie essentiellement contemplative qui se prolongea jusqu'au 4 juillet 1966, date de sa mort. Voici ce dont les sœurs témoignent : *« En ces jours de maladie, Notre Mère Marie Joanna resta ce qu'elle avait été toute sa vie : maternellement bonne... »*

C'est ainsi que par toute sa vie, Mère Marie Joanna a cherché à vivre la Parole qu'elle a reçue au jour de ses vœux perpétuels et qu'elle explique ainsi : *« La 1^{ère} parole souhaitée : **Voluntas mea in ea**, m'a toujours fait beaucoup de bien car elle complète mon mystère. Vous savez comment je considère l'Incarnation, du côté des abaissements de N.S.[Notre Seigneur] prenant notre nature corrompue pour l'élever jusqu'à Lui et faisant de chaque chrétien un membre de son corps mystique, voulant vivre en Lui, devenu la personne de sa vie, et se manifester aux autres à travers le revêtement de notre personnalité, en sorte que comme le Verbe a animé la Sainte humanité, Jésus veut nous animer (...) Cette parole **Voluntas mea in ea** me rappellerait ceci sans cesse, me montrant aussi à travers toutes mes misères la volonté de Dieu qui se sert de tout pour arriver à ses fins, et m'en rendant l'instrument très docile. »*

Sœur Véronique Thiébaud, Archiviste de la Congrégation
Septembre 2021

Illustrations

- 1 Notes biographiques manuscrites de Mère Marie Joanna
- 2 Mère Marie Joanna
- 3 Lucie Saleur - Lescot - Soeur Marie Luce
- 4 Passeport et carte d'identité de Mère Marie Joanna
- 5 Recto de l'image des vœux perpétuels de Mère Marie Joanna
- 5b Verso de l'image des vœux perpétuels de Mère Marie Joanna
- 7 Testament de Mère Marie Joanna – recto
- 7b Testament de Mère Marie Joanna – verso
- 8 Brevet de capacité pour l'enseignement primaire de Jeanne Saleur
- 9 Acte de naissance de Jeanne Saleur
- 10 Acceptation de la démission de Mère Marie Joanna par le Vatican
- 11 Photo de Mère Marie Joanna certifiée conforme